

DÉLIBÉRATION N°DL20210158 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 26/11/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Raphaël BACCAGLIONI (jusqu'à 21h12) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD.

M. Raphaël BACCAGLIONI a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY (à partir de 21h12).

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AU PROFIT DE LA "MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE"

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) ont formalisé par une convention d'objectif en 2018, leurs souhaits de s'associer pour partager une action éducative, sociale et culturelle, en direction des enfants, des jeunes et des adultes.

Cette convention arrivant à terme le 31 décembre 2021, il convient donc de la renouveler.

Par cette présente convention, la ville de Saint-Chamond et la Maison des Jeunes et de la Culture s'accordent plus particulièrement sur le développement de 4 axes :

- **Développement de la visibilité d'un pôle-ressource pour l'accompagnement des pratiques « amateur » :**

- a) proposer une offre diversifiée et innovante d'activités d'initiation et de développement de pratiques « amateur » (scientifiques, techniques, sportives, artistiques et culturelles) ;
- b) accueillir des groupes de musique et des formations théâtrales notamment dans l'auditorium José Cuadros, et plus largement développer des projets d'accompagnement ;
- c) répondre aux sollicitations de publics demandeurs d'accompagnement de leurs projets dans le cadre du pôle-ressource.

- **Travail sur le développement du lien social et de partenariats sur les territoires d'intervention et renforcement de l'identité de la MJC par l'organisation d'un temps fort en centre-ville :**

- a) avec les acteurs du quartier de Saint-Julien dans le cadre de l'investissement dans le Dojo municipal et notamment avec le Centre social de Saint-Julien ;
- b) avec les acteurs associatifs et les structures sociales du quartier de Fonsala ;
- c) en transversalité avec des acteurs socio-culturels locaux donnant lieu à un temps d'animation événementiel autour des cultures urbaines en centre-ville.

- **Revalorisation des temps d'échanges autour de thèmes de société :**

- a) mise en place d'une programmation de débats, conférences et expositions en cohérence avec les autres acteurs du territoire ;
- b) repositionnement autour des valeurs de citoyenneté notamment par un travail sur l'engagement personnel des adhérents dans la structure (Nouvel Espace Culturel et Citoyen) ;
- c) mise en place d'un projet à l'année autour de la citoyenneté ouvert au plus grand nombre.

- **Participation aux actions municipales et nationales à destination du public scolaire :**

- a) participer aux appels à projets lancés par la municipalité sur des actions à destination du public scolaire ;
- b) participer aux appels à projets lancés dans le cadre des actions nationales à destination du grand public (Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Science, Semaine de la citoyenneté...);
- c) plus largement, participer à l'offre culturelle et sportive de la ville en matière de développement des loisirs des enfants (type dispositif mercredis découverte).

Les moyens octroyés à l'association pour la réalisation de ces objectifs sont les suivants :

- une subvention, dont le montant est arrêté chaque année lors du budget primitif et voté par la commune, pour le fonctionnement régulier des activités ainsi que pour des actions annuelles concertées et d'éventuels partenariats,
- une subvention correspondant à l'aide à l'emploi, dans le cadre du fonctionnement des MJC, versée à la ville par le département de la Loire puis reversée à la MJC,
- une assistance culturelle, logistique et de communication, assurée par les services municipaux, dans le cadre des actions concertées et des partenariats éventuels,
- la participation au financement du poste du directeur,
- des moyens matériels avec la mise à disposition de locaux pour ses activités sportives (dojo de Saint-Julien et complexe sportif Coubertin), administratives et culturelles (local avenue de la Libération et annexe rue du Presbytère). Ces mises à disposition feront l'objet de conventions de mise à disposition et d'occupation de locaux municipaux.

A titre indicatif, en 2021 ces participations se sont chiffrées comme suit :

Moyens proposés par la ville	Coût
Mise à disposition de locaux (estimatif 2021)	52 000 €
- Mise à disposition du 2A avenue de la Libération et de la rue du Presbytère	
- Mise à disposition du dojo municipal	
- Mise à disposition du complexe sportif Coubertin	
Subventions (chiffres 2021)	209 800 €
- Subvention de fonctionnement	133 000 €

- Participation au financement du poste du directeur de la structure	65 800 €
- Subventions exceptionnelles :	
- Pratiques amateurs	2 000 €
- Culture scientifique	3 000 €
- Nouvel Espace Culturel et Citoyen	3 000 €
- Actions spécifiques (Salon du livre)	3 000 €
Participation du département de la Loire (3 postes)	30 300,00 €
TOTAL	292 100,00 €

La convention prend effet au 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 3 ans, et se terminera le 31 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20211206-DL20210158-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 07/12/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD